



## MOTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PERSONNELS

Pour le maintien de la diffusion de Martinique la 1ère.

Réunis ce jour jeudi 11 juin en Assemblée Générale, les personnels de Martinique la 1ère réaffirment leur opposition résolue à tout projet visant à transférer la diffusion de leurs antennes vers Paris.

Nous rappelons que la maîtrise locale de la diffusion n'est pas un simple choix d'organisation technique. Elle constitue une composante essentielle de notre capacité à remplir nos missions de service public, à garantir une information de proximité et à assurer une réactivité immédiate au bénéfice des populations de nos territoires.

La Martinique, tout comme la Guadeloupe est confrontée à des réalités spécifiques : risques cycloniques, séismes, risques volcaniques, crises sanitaires et sociales. Dans ces contextes, disposer d'une maîtrise opérationnelle locale de l'antenne est un enjeu majeur de continuité du service public et de sécurité des citoyens.

Nous exprimons également notre profonde préoccupation quant aux conséquences humaines et sociales de ce projet. Les personnels directement affectés à la diffusion, mais aussi l'ensemble des équipes concernées, font face à une forte incertitude sur l'avenir de leurs métiers, de leurs compétences et de leurs perspectives professionnelles. Cette situation alimente des risques psychosociaux et une perte de confiance qui ne peuvent être ignorés.

Nous rappelons enfin que la capacité d'une antenne à décider et à diffuser localement participe concrètement à son autonomie opérationnelle et soutient son indépendance éditoriale. Une organisation reposant sur une dépendance permanente à un centre de diffusion éloigné à 7000km affaiblit cette autonomie et interroge la capacité des établissements de Martinique et de Guadeloupe à répondre sans délai aux événements qui touchent directement leurs territoires.

En conséquence, l'Assemblée Générale :

Exige le maintien de la diffusion en Martinique et en Guadeloupe ;  
Demande l'abandon de tout projet de centralisation qui priverait les stations de la maîtrise de leur diffusion ;

Appelle la Direction de France Télévisions à engager un dialogue transparent et loyal avec les représentants du personnel et les équipes concernées ;

Réaffirme son attachement à un service public audiovisuel de proximité, réactif, ancré dans les réalités distinctes de nos territoires et fondé sur la confiance dans nos compétences locales.



Les personnels réunis en Assemblée Générale affirment leur détermination à défendre leurs missions, leurs emplois, leurs savoir-faire et la qualité du service rendu aux populations de Martinique et de Guadeloupe.

Les organisations syndicales CTU, CFDT, SNJ, de Guadeloupe la 1ère s'associent à la motion des personnels de Martinique la 1ère et leur apportent leur total soutien.

Même combat. Même détermination. Même exigence de respect pour nos territoires.